



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4^e séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2024/28 de la Municipalité du 7 juin 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de lever formellement l'opposition de M. Michael Miles et Mme Nadine Miles ;
2. de lever formellement l'opposition de M. Yves Pilloud.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi premier octobre deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe